

BURAN

FONGICIDE BIOLOGIQUE CONCENTRÉ LIQUIDE

No HOMOLOGATION: 30601

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT:	Buran	PRODUCTEUR:	AEF GLOBAL INC.
INGRÉDIENT ACTIF:	Ail		925 des Calfats
UTILISATION:	Fongicide biologique		Lévis, Québec, Canada G6Y 9E8
NUMÉRO CAS:	8000-78-0	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:	
NOM CAS:	Ail	Heures bureau:	1-866-622-3222 (sans frais) 1-418-838-4441

2. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSITION:

NOM:	# CAS	GARANTIE
Ail	8000-78-0	poudre d'ail à 15%

FORMULE: Non applicable

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE :	Ce matériel est un fongicide biologique. Une grave exposition peut conduire à une légère irritation oculaire et de la peau.	ABSORPTION PAR LA PEAU :	Pas attendu
		CONTACT PEAU/ŒIL :	Un contact prolongé ou répété peut conduire à une légère irritation.
VLE ET SOURCE :	Aucune établie par l'ACGIH ou l'OSHA.	DANGERS SUR LA SANTÉ (grave et chronique) :	Non recensé
EFFETS AIGUS :		EFFET CANCÉRIGÈNE :	Ce matériel n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, l'IARC ou l'OSHA.
INHALATION :	Pas attendu		
INGESTION :	Pas connu		

4. PREMIERS SECOURS

INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Notes au médecin: Il n'y a pas d'antidote spécifique si ce produit est ingéré. Administrer un traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'INFLAMMABILITÉ: Non applicable
INFLAMMABILITÉ: Non applicable
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR
% PAR VOLUME: Pas disponible
PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE
CONTRE L'INCENDIE: Pas de besoins spéciaux

RISQUE DE FEUX, D'EXPLOSION OU
DE RÉACTIVITÉ: Pas de risques connus
PRODUIT D'EXTINCTION: Pas de besoins spéciaux
PRODUITS DANGEREUX
DE COMBUSTION: Pas connu

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

INFORMATION GÉNÉRALE: L'ingrédient actif de Buran, l'ail, possède la désignation Generally Recognized as Safe (GRAS), attribuée par Food and Drug Administration (FDA) et il ne pose pas des sérieux risques aux humains et à l'environnement.

PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT: Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une irritation des yeux et de la peau. Peut également provoquer une sensibilisation de la peau et une irritation respiratoire. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières ou le brouillard de pulvérisation.

ENTREPOSAGE: Garder dans un endroit frais, à l'abri des rayons du soleil. Après une période prolongée d'entreposage, agiter ou brasser vigoureusement le produit pour obtenir une suspension uniforme. Éviter le gel. Entreposer dans le contenant d'origine hors de la portée des enfants.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

VENTILATION: Ventilation ou aération du local si nécessaire.

PROTECTION INDIVIDUELLE:

PROTECTION RESPIRATOIRE: Non requise dans des conditions habituelles d'utilisation. En cas d'exposition potentielle à des aérosols dans des espaces clos, mal ventilés, utiliser un respirateur à adduction d'air avec un filtre à poussière/brouillard si nécessaire.

GANTS: Pour éviter le contact avec le produit porter de gants imperméables.

YEUX: Pour éviter le contact avec les yeux porter des lunettes de protection.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE: Beige
ODEUR: Légère odeur d'ail
POINT DE FUSION: Non applicable
POINT D'ÉBULLITION: Non applicable
DENSITÉ: Non applicable

SOLUBILITÉ: Se disperse dans l'eau
pH: 9.0-10.0
PRESSION DE VAPEUR: Non disponible
% VOLATILES/VOLUME: Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Stable
POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Aucun risque
CONDITIONS À ÉVITER: Inconnu

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIEAUX
À ÉVITER): Inconnu
DANGER DE COMBUSTION OU
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION: Inconnu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE: L'ingrédient actif de Buran, l'ail, possède la désignation Generally Recognized as Safe (GRAS), attribuée par Food and Drug Administration (FDA) et il ne pose pas des sérieux risques aux humains.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES: Données non disponibles

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE: L'ingrédient actif de Buran, l'ail, possède la désignation Generally Recognized as Safe (GRAS), attribuée par Food and Drug Administration (FDA) et il ne pose pas des sérieux risques à l'environnement.

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE: Données non disponibles

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

INFORMATION GÉNÉRALE: Jeter les contenants et les déchets en conformité avec les réglementations provinciales et les directives de l'étiquette.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN:	Non applicable	INSTRUCTION SPÉCIALE	
CLASSIFICATION TDG:	Non réglementé	AU TRANSPORT:	Non applicable
EMPAQUETAGE:	Non applicable		

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE: Ce pesticide relève de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et de son Règlement, ainsi que de la *Loi sur les aliments et drogues* et de son Règlement.

16. AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES: Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur notre connaissance du produit et sur les informations recueillies dans la littérature au moment de l'écriture. AEF Global Inc. n'offre aucune autre garantie expresse ou implicite de conformité ou toute autre garantie expresse ou implicite.

Dernière révision : 24 février 2017.

Pour de plus amples informations, référez-vous à l'étiquette. Il est également possible de visiter l'adresse internet www.aefglobal.com.